

MESSES et INTENTIONS

✘ **Samedi 20 mai**

18h30 Ste-Gemmes Famille Querdray, Frédéric Cornuaille

✘ **Dimanche 21 mai - 7^{ème} de Pâques**

9h30 Nyoiseau Paulette Fournier, Défunts Nyoiseau

11h Segré Eugène Maussion, Jeanine et André Lebreton, Jacqueline Rullier, Michel Thierry et famille, Jean Claude Bouvier et famille, Mme Bruneau Voisine Sylvie messe anniversaire

10h30 ND d'Orveau

✘ **Lundi 22 mai**

7h30 Nyoiseau (hors vacances scolaires)

18h Ste-Gemmes-d'Andigné

✘ **Mardi 23 mai**

14h45 Maison de retraite Ste-Gemmes ou 16h Segré

15h Maison de retraite Hisia
M. Ménard

✘ **Mercredi 24 mai**

8h15 prière et messe - Segré

Défunts Nyoiseau, Intention particulière

9h30 Chazé-sur-Argos

18h15 Ste-Gemmes Adoration suivie de la messe

✘ **Jeudi 25 mai**

9h Aviré

15h30 chapelet Bourg d'Iré

18h Bourg d'Iré Défunts Nyoiseau

✘ **Vendredi 26 mai**

9h Chatelais Famille Rousseau Moisy

✘ **Samedi 27 mai**

11h Bourg d'Iré messe anniversaire 15 ans de mariage

18h30 Ste-Gemmes Défunts Nyoiseau, Yolande et Paul Buron, Bernard Lelièvre, intention particulière famille et amis et pour la paix

✘ **Dimanche 28 mai - Pentecôte**

9h30 Le Bourg d'Iré Philippe Patry vivants défunts famille,

11h Segré Marie Odile et Bernard Besnier famille Jamet, Gilbert Chevrollier, Angèle et André Lemâle, Famille Babin Plassais, Familles Pinon Verron Remoué Voisine, Famille Andorin Bossé, Vivants défunts famille Hermine, Joseph Bedouet et famille, Famille Berthelot Besse, Famille Pilet Claude Bernard son fils Hervé et Claude Hurel son fils Patrick, Marie Jeanne Boulais, En l'honneur de la Ste Vierge intention particulière

10h30 ND d'Orveau

- Adoration du St-Sacrement -

Mardis : 8h15-9h15 (nouveaux horaires) St-Martin-du-bois
20h30-21h30 Nyoiseau

Mercredis : 18h15-18h45 Ste-Gemmes

Jeudis : 20h30 - 21h30 Segré

1^{er} dimanche du mois : 18h puis Vêpres Nyoiseau

- Chapelets -

Jeudis (pour la paix, la conversion des âmes, de la France et du monde) : 20h Segré

Eglise
en Anjou

PAROISSE SAINT-RENÉ-
EN-PAYS-SEGRÉEN

Semaine du 21 au 28 mai 2023



Ad majorem Dei gloriam - Pour une plus grande gloire de Dieu

Depuis plusieurs centaines d'années, **nos paroisses sont organisées pour accompagner la vie des chrétiens**. Toutes les activités de la paroisse partaient du principe que les personnes qui y participaient étaient croyantes et pratiquantes.

Aujourd'hui, nous le savons, ce n'est plus le cas. Nous ne sommes plus en chrétienté. Or, il est de la mission et de la responsabilité de nos paroisses d'aller chercher et d'accueillir nos contemporains pour **qu'ils puissent vivre une véritable rencontre avec Jésus-Christ. C'est notre responsabilité à tous !** Saint Jean-Paul II, à la suite du saint Concile Vatican II, le rappelait avec forces dans sa lettre aux fidèles laïcs, *Christi Fideles Laici*. Et tous, papes, évêques, prêtres, rappellent l'urgence de l'évangélisation à la suite de Jésus : « *Allez, de toutes les nations, faites des disciples* » (Mt 28, 19). Vous en avez fait l'expérience, spécialement avec la création des Fraternités en villages, les missions des années passées...

Aujourd'hui, cette mission reçue le jour de votre baptême et de votre confirmation se fait plus pressente encore, d'autant plus qu'en Anjou, mathématiquement, dans 10 ans, il n'y aura que 10 prêtres diocésains de moins de 75 ans ! La prière pour les vocations est donc toujours plus d'actualité, comme nous le demande Jésus : « *Priez le maître de la moisson, d'envoyer des ouvriers pour sa moisson* » et aussi la prise en main, toujours plus effective, de la vie paroissiale par vous, fidèles laïcs.

Depuis deux ans maintenant, Mgr Delmas travaille la question avec ses prêtres et ses différents conseils. Il devrait annoncer prochainement **le découpage du diocèse en 4 doyennés, en lieu et place des 12 actuels**.

En plus de cela, les membres des conseils économiques ayant été consultés et les membres des Équipes d'Animation paroissiale s'étant retrouvés avec le vicaire épiscopal vendredi 12 mai dernier, il a été décidé que **les 4 paroisses qui forment notre actuel doyenné deviendraient, comme le propose l'évêque, un Pôle d'Animation Missionnaire à la rentrée**. Tout reste à créer, avec la grâce du Seigneur, pour que, avec les prêtres que l'évêque pourra nommer dans le Pôle, vous puissiez toujours vivre et annoncer l'Évangile du Christ et l'Amour de Dieu.

Il nous faut être réaliste, et toujours pleins d'Espérance, le Seigneur nous le dit en ces temps qui préparent la Pentecôte : « *Je ne vous laisserai pas orphelin.* » (Jn 14, 18)

✘ abbé Artarit, Votre curé

n°85

- **Confessions** - samedis 9h-10h presbytère 24, rue de la Madeleine - Segré ou sur rendez-vous

INFORMATIONS

Baptêmes

Dimanche 28 mai : Maé Mercier et Ninon Blot - 12h30 - Segré

Mariages

Samedi 27 mai : Dylan Foyer et Océane Hoinard - 11h - Segré

Funérailles chrétiennes

Jeu­di 11 mai : Mme Denise Bouron - Segré

Vendredi 12 mai :

- Mme Maryvonne Beduneau - Segré
- M. Joseph Madiot - Segré

AGENDA

✘ **Mardi 23 mai :**

- messe Lycée Ste-Anne de Bourg-Chevreau
- **chapelet des campagnes - 18h - La chapelle-sur-Oudon**

✘ Mercredi 24 mai : rencontre du service « jeunes » du doyenné - Centre pastoral

✘ Vendredi 26 mai : rencontre des conseils de l'évêque : *conseil épiscopal, conseil presbytéral, conseil des doyens, conseil aux affaires économiques et Association diocésaine* - Angers

✘ Dimanche 28 mai : à la messe de 9h30 au Bourg d'Iré : 1^{ère} des communions des enfants du Bourg d'Iré. Messe suivie de la procession mariale jusqu'à la statue de Notre-Dame de la Confiance.



✞ **À venir : Dimanche 25 juin 2023**
pèlerinage paroissial sur les pas du Bx Noël Pinot
(marche, messe, prière, temps fraternel...)

LES MOTS POUR LE DIRE

LE CELEBRET...

En novembre 2021 puis en novembre 2022, les évêques de France ont voté l'instauration et le déploiement d'un modèle national de *celebret* et de carte d'identification, tenu à jour pour tous les ministres ordonnés (évêques, prêtres et diacres).

✞ Qu'est ce qu'un *celebret* ?

Le *celebret* est un document délivré par l'autorité ecclésiastique qui atteste que son détenteur est un ministre validement ordonné dans l'Église catholique, qu'il peut célébrer les sacrements et pour les évêques et prêtres, qu'ils disposent de la faculté de confesser. Valable un an, il est l'équivalent de la carte de presse pour les journalistes ou de la carte d'identité professionnelle des avocats.

✞ Qui délivre le *celebret* ?

Le *celebret* est délivré par l'autorité ecclésiastique (l'évêque pour les prêtres diocésains, et le supérieur majeur pour les prêtres religieux).

✞ Sous quelle forme existe-t-il ?

Document officiel et administratif pour l'Église, le *celebret* est toujours remis sous format papier. Sa forme est variable selon les diocèses et les pays. Il peut ressembler à une carte d'électeur ou à une grande carte de visite. Il comporte toujours le sceau du diocèse qui l'émet.

✞ Qui et quand peut-on demander son *celebret* à un ministre ordonné ?

Le *celebret* peut être demandé lors d'un déplacement hors diocèse, en France ou à l'étranger, dans des sanctuaires ou en paroisses, ou sur des grands événements comme les Journées Mondiales de la Jeunesse (JMJ), pour apporter la preuve que le ministre est bien « évêque, prêtre ou diacre » de l'Église catholique et qu'il est habilité à donner les sacrements, et n'est sous le coup d'aucune restriction entravant ses facultés sacramentelles.

Accueil

Du mardi au samedi : 10h-12h et mardi et jeudi : 17h-19h
Centre Pastoral 2, rue Léon Foucault 02.41.92.16.49



➤ paroissestrene.diocese49.org

Secrétariat paroissial

paroisse-st-rene@wanadoo.fr

Secrétariat du Curé

vartarit@diocese49.org